

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Canadian Banc Corp. (la « Société »)

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 30 novembre 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société, qui comprennent :

- les états de la situation financière aux 30 novembre 2019 et 2018;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds, et des informations, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers, incluses dans le rapport annuel.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.

PwC Tower, 18 York Street, Suite 2600, Toronto, Ontario, Canada M5J 0B2

Tél. : +1 416 941-8383, Téléc. : +1 416 814-3220, www.pwc.com/ca/fr

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

En ce qui concerne notre audit des états financiers de la Société, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers de la Société ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Joseph Pinizzotto.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
Le 19 février 2020

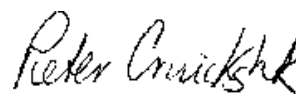
CANADIAN BANC CORP.
ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AUX 30 NOVEMBRE 2019 ET 2018

	30 novembre 2019 (\$)	30 novembre 2018 (\$)
ACTIF		
Actif courant		
Placements	221 693 614	222 226 201
Trésorerie	17 527 907	13 109 231
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	5 628	13 578
Montant à recevoir sur titres vendus	-	2 923 731
Total de l'actif	239 227 149	238 272 741
PASSIF		
Passif courant		
Options vendues	438 650	307 455
Frais à payer et autres dettes d'exploitation	351 485	341 048
À payer pour l'achat de titres	-	1 107 165
Distributions à payer	1 462 406	1 495 413
Actions privilégiées (notes 1 et 6)	110 922 820	111 806 570
Actions de catégorie B	1 000	1 000
	113 176 361	115 058 651
ACTIF NET ATTRIBUABLE		
AUX PORTEURS D' ACTIONS RACHETABLES DE CATÉGORIE A (note 1)	126 050 788	123 214 090
Nombre d'unités rachetables (1 action privilégiée et 1 action de catégorie A) en circulation (note 6)	11 092 282	11 180 657
Actif net par unité	21,36 \$	21,02 \$
Actif net par action privilégiée	10,00 \$	10,00 \$
Actif net par action de catégorie A	11,36 \$	11,02 \$

Approuvé au nom du conseil d'administration



WAYNE FINCH
Administrateur



PETER CRUICKSHANK
Administrateur

CANADIAN BANC CORP.**ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL**

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE

	2019 (\$)	2018 (\$)
REVENU		
Gain (perte) net sur les placements et dérivés (note 5)		
Gain (perte) net réalisé	4 924 914	3 139 590
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	10 690 189	(12 980 816)
Dividendes	9 050 841	8 154 430
Intérêts à distribuer	156 453	50 598
Gain (perte) net sur les placements et dérivés	24 822 397	(1 636 198)
Autre gain (perte)		
Gain (perte) de change réalisé	(19 832)	(67 497)
Variation du gain (de la perte) de change latent	(11 962)	14 537
	24 790 603	(1 689 158)
CHARGES (note 7)		
Frais de gestion	1 965 901	1 909 412
Frais de service	575 912	622 916
Honoraires d'audit	26 713	26 307
Jetons de présence des administrateurs	23 583	23 583
Frais du comité d'examen indépendant	4 268	4 268
Droits de garde	47 069	47 795
Frais juridiques	24 165	24 843
Information aux actionnaires	20 547	20 500
Autres charges d'exploitation	105 916	101 179
Taxe de vente harmonisée	306 942	320 779
Coûts de transactions	38 710	57 361
Retenues d'impôts	39 889	-
	3 179 615	3 158 943
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A avant distributions sur les actions privilégiées	21 610 988	(4 848 101)
Distributions sur les actions privilégiées	(6 045 737)	(4 983 436)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	15 565 251	(9 831 537)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A (note 8)	1,40	(0,99)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

CANADIAN BANC CORP.**ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D' ACTIONS RACHETABLES DE CATÉGORIE A**

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE

	2019 (\$)	2018 (\$)
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A à l'ouverture de l'exercice	123 214 090	109 791 970
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	15 565 251	(9 831 537)
Émission d'actions de catégorie A	-	38 915 250
Rémunération des placeurs pour compte relatifs au placement secondaire	-	(2 786 086)
Émission d'actions de catégorie A, montant net	-	36 129 164
Rachats d'actions de catégorie A	(980 052)	-
Distributions sur les actions de catégorie A		
Dividendes canadiens	(6 728 802)	(9 604 844)
Dividendes sur gains en capital	(5 019 699)	(3 270 663)
	(11 748 501)	(12 875 507)
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	2 836 698	13 422 120
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A à la clôture de l'exercice	126 050 788	123 214 090

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

CANADIAN BANC CORP.**TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE**

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE

	2019 (\$)	2018 (\$)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	15 565 251	(9 831 537)
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Distributions sur les actions privilégiées	6 045 737	4 983 436
(Gain) net réalisé sur les placements et dérivés	(4 924 914)	(3 139 590)
(Gain) perte de change latent	11 962	(14 537)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et dérivés	(10 690 189)	12 980 816
Acquisition de placements, après primes sur options	(6 416 464)	(77 042 693)
Produit de la vente de placements	24 511 915	21 324 022
(Augmentation) diminution des intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	7 950	(8 389)
Augmentation (diminution) des frais à payer et autres dettes	10 437	50 179
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	24 121 685	(50 698 293)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit brut de l'émission d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées	-	68 065 250
Rémunération des placeurs pour compte et frais d'émission relatifs à l'émission d'actions	-	(2 786 086)
Montants versés au rachat d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées	(1 863 802)	-
Distributions sur les actions de catégorie A	(11 819 421)	(12 784 144)
Distributions sur les actions privilégiées	(6 007 824)	(4 861 968)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(19 691 047)	47 633 052
Gain (perte) de change latent	(11 962)	14 537
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	4 418 676	(3 050 704)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	13 109 231	16 159 935
Trésorerie à la clôture de l'exercice	17 527 907	13 109 231
Dividendes reçus*, déduction faite des retenues d'impôts	9 018 902	8 146 041
Intérêts reçus*	156 453	50 598

* Compris dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

CANADIAN BANC CORP.
INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE
AU 30 NOVEMBRE 2019

Nombre d'actions (contrats)	Description	Coût moyen (\$) (primes reçues)	Juste Valeur (\$)
6 principaux placements			
Actions ordinaires canadiennes			
357 100	Banque de Montréal	32 596 155	36 502 762
454 800	La Banque de Nouvelle-Écosse	31 056 585	34 082 712
307 200	Banque Canadienne Impériale de Commerce	30 977 892	35 469 312
496 300	Banque Nationale du Canada	22 402 904	35 311 745
271 678	Banque Royale du Canada	23 320 643	29 539 549
499 900	La Banque Toronto-Dominion	26 301 099	38 287 341
Total des actions ordinaires canadiennes du portefeuille (94,5 %)		166 655 278	209 193 421
Autres actions ordinaires américaines			
46 000	Bank of America	1 687 908	2 035 836
20 700	J.P. Morgan Chase & Co.	3 139 825	3 622 713
104 100	Morgan Stanley	6 269 260	6 841 644
Total des autres actions ordinaires américaines du portefeuille (5,7 %)		11 096 993	12 500 193
Total des actions ordinaires du portefeuille (100,2 %)		177 752 271	221 693 614
Options d'achat vendues (100 actions par contrat)			
Options d'achat canadiennes vendues			
(240)	Banque de Montréal à 100 \$, décembre 2019	(17 280)	(68 040)
(640)	Banque de Montréal à 101 \$, décembre 2019	(76 160)	(128 960)
(700)	La Banque de Nouvelle-Écosse à 76 \$, janvier 2020	(29 400)	(25 550)
(470)	Banque Canadienne Impériale de Commerce à 115 \$, décembre 2019	(38 540)	(76 140)
(475)	Banque Nationale du Canada à 70 \$, décembre 2019	(38 000)	(69 350)
(800)	Banque Royale du Canada à 110 \$, décembre 2019	(56 900)	(37 600)
(600)	La Banque Toronto-Dominion à 78 \$, janvier 2020	(33 000)	(27 000)
Total des options d'achat canadiennes vendues (-0,2 %)		(289 280)	(432 640)
Options d'achat américaines vendues			
(75)	Bank of America Corp. à 35 \$, janvier 2020	(3 785)	(3 586)
(25)	J.P. Morgan Chase & Co. à 135 \$, décembre 2019	(3 287)	(2 424)
Total des options d'achat américaines vendues (0,0 %)		(7 072)	(6 010)
Moins : ajustements au titre des coûts de transactions		(63 855)	
Total des placements (100,0 %)		177 392 064	221 254 964

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

CANADIAN BANC CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2019 ET 2018

1. Constitution

Canadian Banc Corp. (la « Société ») est une société de placement à capital variable établie le 25 mai 2005 en vertu des lois de la province d'Ontario. Elle est entrée en activité le 15 juillet 2005. Elle a pour gestionnaire et pour gestionnaire de portefeuille Quadravest Capital Management Inc. (« Quadravest » ou le « gestionnaire »). L'adresse du siège social de la Société est le 200 Front Street West, Suite 2510, Toronto (Ontario) M5V 3K2. La Société investit dans un portefeuille géré activement, constitué essentiellement d'actions ordinaires de six banques à charte canadiennes. Elle utilise une stratégie active de vente d'options d'achat couvertes en complément du revenu tiré du portefeuille.

Le 26 septembre 2018, la Société a annoncé que sa date de dissolution serait reportée de cinq ans, du 1^{er} décembre 2018 au 1^{er} décembre 2023. En raison du report de la date de dissolution de la Société, un droit de rachat spécial a été attribué aux actionnaires, leur permettant de remettre une catégorie d'actions, ou les deux, en échange d'un prix de rachat correspondant à la valeur liquidative de 21,02 \$ par unité au 30 novembre 2018 (10,00 \$ par action privilégiée et 11,02 \$ par action de catégorie A).

En vertu du droit de rachat spécial, la Société a racheté 88 375 actions de catégorie A et 88 375 actions privilégiées, pour respectivement 973 893 \$ et 883 750 \$, le 17 décembre 2018.

Au 30 novembre 2018, les montants relatifs aux actions privilégiées et à l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A tenaient compte des paiements versés pour les rachats.

Parallèlement au report de sa date de dissolution, la Société a modifié, à effet du 1^{er} décembre 2018, le taux des dividendes mensuels privilégiés cumulatifs à taux variable versés aux porteurs d'actions privilégiées, afin qu'il corresponde au taux préférentiel annuel canadien courant majoré de 1,5 %, sous réserve d'un minimum de 5 % et d'un maximum de 8 %, sur le prix de rachat de 10 \$.

La Société peut, à son gré, reporter sa date de dissolution par tranches de cinq ans. Le cas échéant, les porteurs bénéficieront d'un droit de rachat spécial de leurs actions.

2. Base d'établissement

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Ils ont été préparés selon le principe du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) des actifs financiers et des passifs financiers (dont les instruments dérivés).

Ils ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 19 février 2020.

3. Principales méthodes comptables

Un résumé des principales méthodes comptables appliquées par la Société figure ci-après.

Transition à IFRS 9 *Instruments financiers*

Le 1^{er} décembre 2018, la Société a adopté de manière rétrospective IFRS 9 *Instruments financiers* (IFRS 9). La nouvelle norme exige que les instruments financiers soient comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat net (JVRN) ou par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG), selon le modèle économique adopté par la Société pour la gestion des instruments financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ces instruments. Les actifs et passifs financiers de la Société auparavant désignés comme étant à la JVRN lors de leur comptabilisation initiale ou classés comme étant détenus à des fins de transaction conformément à IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39) demeurent classés à la JVRN. L'adoption d'IFRS 9 n'a eu aucune incidence sur les critères d'évaluation des actifs et des passifs financiers.

Placements et instruments financiers

La Société classe ses placements, y compris les instruments dérivés, selon le modèle économique qu'elle a adopté pour les gérer et selon les caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. Le portefeuille d'actifs financiers est géré et sa performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. La Société se concentre principalement sur la juste valeur et utilise ces données pour évaluer la performance des actifs et prendre des décisions. La Société n'a pas choisi l'option lui permettant de désigner irrévocablement des titres de capitaux propres à la JVAERG. Par conséquent, tous les placements, y compris les instruments dérivés, sont évalués à la JVRN.

Les obligations de la Société au titre de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A sont présentées au montant de rachat annuel, qui correspond approximativement à la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis au coût amorti par la suite, qui correspond approximativement à la juste valeur.

La Société comptabilise les achats et ventes ordinaires d'instruments financiers à la date de transaction, qui est la date à laquelle elle s'engage à acheter ou à vendre l'instrument. Les coûts de transactions, comme les commissions de courtage, liés aux actifs et aux passifs financiers à la JVRN sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, et les coûts de transactions liés aux instruments financiers qui ne sont pas évalués à la JVRN sont inclus dans la valeur comptable de ces instruments. Un actif financier est décomptabilisé lorsque le droit de recevoir les flux de trésorerie provenant du placement est arrivé à expiration ou a été cédé et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif. Les dividendes sont comptabilisés à titre de revenus à la date ex-dividende. Les gains et les pertes réalisés et la plus-value ou la moins-value latente sont calculés selon la méthode du coût moyen. Le coût des placements est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Les primes reçues sur les options vendues sont, tant que ces options sont en cours, inscrites à titre de passif dans l'état de la situation financière et évaluées à un montant correspondant à la valeur de marché d'une option qui aurait pour effet de dénouer la position. Les gains ou les pertes réalisés à l'expiration ou à l'exercice de l'option sont constatés à titre de gain (perte) net réalisé sur les placements et dérivés dans l'état du résultat global.

CANADIAN BANC CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2019 ET 2018

Comme les actions privilégiées ont priorité de rang sur les actions des catégories A et B et ne sont pas subordonnées aux autres catégories d'instruments remboursables au gré du porteur, elles ont été classées dans les passifs financiers. Ces actions sont comptabilisées au coût amorti. L'amortissement des primes ou des escomptes à l'émission d'actions privilégiées est inscrit à l'état du résultat global.

Comme les actions de catégorie B sont subordonnées aux actions privilégiées, mais ont priorité de rang sur les actions de catégorie A, elles ne sont pas subordonnées aux autres catégories d'instruments remboursables au gré du porteur et ont donc été classées dans les passifs financiers. Ces actions sont comptabilisées au coût amorti.

Les actions de catégorie A peuvent être rachetées au gré du porteur chaque mois, chaque année ou à la date de dissolution de la Société. Ces actions sont donc assorties de multiples obligations contractuelles et sont présentées en tant que passifs financiers.

La valeur liquidative de la Société est déterminée conformément aux exigences des lois, notamment du Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement, et est utilisée aux fins de traitement des opérations sur actions. Aux fins de la présentation de l'information financière, l'actif net de la Société correspond à l'écart entre la valeur totale des actifs de la Société et la valeur totale de ses passifs, compte non tenu des actions privilégiées et de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A (l'« actif net de la Société »).

Évaluation des placements

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les actions et les options) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. La Société utilise le dernier cours pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. La politique de la Société consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. La Société utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date de présentation de l'information financière. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 5 pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur de la Société.

Trésorerie

La trésorerie est constituée de dépôts à vue auprès d'une institution financière.

CANADIAN BANC CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2019 ET 2018

Conversion de devises

Le dollar canadien est à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société. La juste valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie dans la monnaie fonctionnelle de la Société au taux de change en vigueur à chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de placements, les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de transaction.

Frais de gestion, frais d'administration et primes de rendement

Les frais de gestion et les frais d'administration sont constatés progressivement par la Société à mesure que Quadravest fournit ses services. À chaque date d'évaluation, la Société comptabilise une charge et un passif financier établis en fonction des primes de rendement à payer, s'il y a lieu, calculées en fonction de la valeur liquidative de la Société. Voir la note 7 pour de plus amples renseignements sur le calcul des frais de gestion, des frais d'administration et des primes de rendement, s'il y a lieu, de la Société.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A, correspond à l'augmentation ou à la diminution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A, divisée par le nombre moyen pondéré de ces actions en circulation au cours de l'exercice. Voir la note 8 pour en connaître le calcul.

Impôt

La Société est considérée comme une société de placement à capital variable au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt ») et, à ce titre, elle est assujettie à l'impôt sur son revenu net pour chaque année d'imposition, y compris sur ses gains en capital nets imposables réalisés, le cas échéant, au taux applicable aux sociétés de placement à capital variable. Les règles fiscales générales applicables aux sociétés ouvertes s'appliquent également aux sociétés de placement à capital variable. Cependant, les impôts payables sur les gains en capital nets réalisés sont remboursables selon une formule au moment du rachat d'actions ou du versement de dividendes aux actionnaires à partir du compte de dividendes de gains en capital.

Les intérêts et les revenus de source étrangère sont imposés aux taux normaux d'imposition applicables aux sociétés de placement à capital variable, et peuvent être réduits au moyen des déductions permises à des fins fiscales.

Toutes les charges de la Société, frais de gestion, frais d'administration et charges d'exploitation compris, sont prises en compte pour établir son passif d'impôt total.

La Société étant une société de placement à capital variable, les dividendes imposables qu'elle reçoit de sociétés canadiennes imposables sont assujettis à un impôt de 38 1/3 % en vertu de la partie IV de la Loi de l'impôt. Cet impôt est entièrement remboursable au versement de dividendes imposables aux actionnaires, à raison de 1,15 \$ pour chaque tranche de 3 \$ de dividendes versés. Tout impôt ainsi versé figure à titre de montant à recevoir jusqu'au recouvrement par versement aux actionnaires de dividendes tirés du revenu net de placement. Tant que la Société sera admissible à titre de société de placement à capital variable, tout impôt sur les gains en capital nets imposables réalisés sera remboursable au moment de la distribution des gains aux actionnaires sous forme de dividendes ou au moment du rachat

CANADIAN BANC CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2019 ET 2018

d'actions à la demande des actionnaires. En raison du mécanisme de remboursement au titre des gains en capital et des remboursements en vertu de la partie IV, la Société recouvre tout impôt canadien sur le revenu qu'elle a payé sur les gains en capital et les dividendes canadiens imposables. La Société a ainsi déterminé qu'en substance, elle n'était pas assujettie à l'impôt. L'économie d'impôt liée aux pertes en capital et autres qu'en capital et à d'autres différences temporaires n'a donc pas été reflétée à titre d'actif ou de passif d'impôt différé dans l'état de la situation financière.

Selon ses estimations, la Société dispose, aux fins fiscales, de pertes autres qu'en capital cumulées estimatives de 17 141 125 \$ (15 850 333 \$ au 30 novembre 2018) pouvant, au besoin, être portées en diminution du revenu imposable d'exercices futurs. Celles-ci expirent à la date prévue de dissolution de la Société, le 1^{er} décembre 2023.

4. Estimations comptables et jugements critiques

Pour préparer les présents états financiers, la direction a dû faire des estimations et poser des hypothèses fondées sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les événements attendus. Lorsque des estimations sont faites, les montants présentés à titre d'actifs, de passifs, de revenus et de charges peuvent différer des montants qui auraient été présentés si l'issue des incertitudes et des événements futurs avait été connue au moment de la préparation des états financiers. Les principales estimations formulées par la Société sont liées à l'évaluation des placements et des instruments dérivés à la juste valeur, tel qu'il est indiqué à la note 5.

5. Gestion du risque lié aux instruments financiers

La Société classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables. La hiérarchie des justes valeurs se compose des trois niveaux suivants :

Niveau 1 – Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés de niveau 1, directement ou indirectement observables pour les actifs ou les passifs;

Niveau 3 – Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

CANADIAN BANC CORP.**NOTES ANNEXES****POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2019 ET 2018**

Le tableau ci-dessous indique le classement des instruments financiers de la Société selon leur niveau dans la hiérarchie des justes valeurs aux 30 novembre 2019 et 2018 :

Actifs et passifs financiers à la juste valeur au 30 novembre 2019

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	221 693 614 \$	-	-	221 693 614 \$
Options	(438 650 \$)	-	-	(438 650 \$)
	221 254 964 \$	-	-	221 254 964 \$

Actifs et passifs financiers à la juste valeur au 30 novembre 2018

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	222 226 201 \$	-	-	222 226 201 \$
Options	(307 455 \$)	-	-	(307 455 \$)
	221 918 746 \$	-	-	221 918 746 \$

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes et la juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et qu'un cours de marché est disponible. Il n'y a eu aucun transfert ou reclassement entre les niveaux au cours des exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018.

De par la nature de ses activités de placement, la Société est exposée à divers risques financiers : le risque de marché (qui comprend le risque de prix, le risque de taux d'intérêt et le risque de change), le risque de crédit et le risque de liquidité.

Les résultats réels peuvent différer considérablement de toute analyse de sensibilité présentée ci-après et l'écart peut être important.

Risque de marché

Tous les placements en valeurs mobilières présentent un risque de perte de capital. Les six principaux placements ont été choisis en raison de leur performance à long terme supérieure à la moyenne sur le plan de l'appréciation du cours et de la croissance des dividendes. Ces sociétés ont été choisies dans le secteur bancaire des services financiers de l'indice S&P/TSX 60 et figurent parmi les plus importantes sociétés de services financiers du Canada.

Le risque de marché varie selon trois principaux facteurs : le risque de prix, le risque de taux d'intérêt et les fluctuations du change.

Risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers varie en raison de fluctuations des cours (autres que celles provenant du risque de taux d'intérêt et du risque de change).

La Société est exposée à l'autre risque de prix par ses placements en actions et en options vendues. Au 30 novembre 2019, si les cours boursiers de ces actions avaient augmenté de 10 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net de la Société aurait augmenté de 19 549 000 \$ (20 053 000 \$ au 30 novembre 2018). De même, si les cours boursiers de ces actions avaient diminué de 10 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net de la Société aurait diminué de 21 926 000 \$ (21 923 000 \$ au 30 novembre 2018).

CANADIAN BANC CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2019 ET 2018

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments portant intérêt fluctue en raison de variations des taux d'intérêt du marché. La majorité des actifs et des passifs financiers de la Société ne portent pas intérêt. Concernant les actions privilégiées, la politique de versement de dividendes à taux variable est fondée sur le taux préférentiel canadien majoré de 1,5 % et prévoit un minimum de 5 % et un maximum de 8 % par an selon le prix de rachat de 10 \$ des actions privilégiées. Si le taux préférentiel canadien avait augmenté ou diminué de 0,25 %, il n'y aurait eu aucune incidence notable sur les dividendes à payer sur les actions privilégiées. Par conséquent, la Société n'est pas exposée à un risque important relativement aux fluctuations des taux d'intérêt du marché, et elle estime que le risque de taux d'intérêt est négligeable.

Risque de change

Le risque de change est le risque que les instruments financiers libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, monnaie de présentation de la Société, varient en raison de fluctuations des taux de change. Tous les placements du portefeuille sont inscrits à la Bourse de New York et se négocient en dollars américains. Au 30 novembre 2019, 5,6 % de l'actif net de la Société (5 % au 30 novembre 2018) était investi dans des actifs libellés en dollars américains, dont de la trésorerie. L'actif net de la Société fluctue donc en fonction du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien, monnaie fonctionnelle de la Société. Par conséquent, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 5 % par rapport au dollar américain, l'actif net de la Société aurait diminué ou augmenté d'environ 667 300 \$ (583 800 \$ au 30 novembre 2018).

Autres risques

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'effectuer la totalité de ses paiements à l'échéance. Les opérations de la Société portent toutes sur des options et des titres cotés et sont réglées par l'entremise de courtiers agréés. Le risque de défaillance d'un courtier est jugé minime, car les titres vendus ne sont livrés qu'après réception du paiement par le courtier (comme à l'exercice précédent). Le paiement d'un achat n'est effectué que lorsque le courtier a reçu les titres. Le risque de crédit lié à la trésorerie est considéré comme faible, la trésorerie étant déposée auprès d'une banque canadienne notée AA (comme à l'exercice précédent).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements à temps ou à un prix raisonnable. La Société est exposée au risque de liquidité principalement en raison des rachats mensuels et annuels au gré des porteurs d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées. Le délai de préavis pour toutes les demandes de rachat est adéquat. Comme à l'exercice précédent, le portefeuille de la Société est composé de placements très liquides dans des sociétés à grande capitalisation cotées à la Bourse de Toronto (la TSX). Les actions de catégorie A et les actions privilégiées en circulation sont toutes rachetables chaque mois et chaque année ou, comme prévu, à la date de dissolution de la Société. Tous les autres passifs financiers sont exigibles dans les trois mois suivant la clôture de l'exercice.

CANADIAN BANC CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2019 ET 2018

Risque de concentration

Les titres détenus par la Société sont concentrés dans le secteur bancaire et sont ainsi exposés aux facteurs propres à ce secteur (comme à l'exercice précédent). Pris individuellement, un placement du portefeuille peut représenter jusqu'à 20 % de la valeur liquidative de la Société.

Le portefeuille de placement de la Société est réparti comme suit :

	30 novembre 2019	30 novembre 2018
Actions ordinaires canadiennes	88,4 %	90,5 %
Actions ordinaires américaines	5,3 %	4,0 %
Options d'achat canadiennes vendues	-0,2 %	-0,1 %
Options d'achat américaines vendues	0,0 %	0,0 %
Autres actifs, moins les passifs (hors actions privilégiées)	6,5 %	5,6 %
	100,0 %	100,0 %

6. Unités rachetables

Actions privilégiées

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées.

<u>Opérations sur actions privilégiées</u>	30 novembre 2019	30 novembre 2018
Ouverture de l'exercice	11 180 657	8 265 657
Émises au cours de l'exercice	-	2 915 000
Rachats au cours de l'exercice	(88 375)	-
Clôture de l'exercice	11 092 282	11 180 657

Depuis le 1^{er} décembre 2018, les porteurs d'actions privilégiées ont droit à des dividendes mensuels privilégiés cumulatifs à taux variable, à un taux annuel correspondant au taux préférentiel canadien majoré de 1,5 %, sous réserve d'un minimum de 5 % et d'un maximum de 8 %, sur le prix de rachat de 10 \$. Auparavant, les porteurs d'actions privilégiées étaient en droit de recevoir des dividendes mensuels privilégiés cumulatifs à taux variable, en espèces, à un taux annuel égal au taux préférentiel canadien majoré de 0,75 %, sous réserve d'un minimum de 5,0 % et d'un maximum de 7,0 %, sur le prix de rachat de 10 \$.

Toutes les actions privilégiées en circulation à la date de dissolution seront rachetées par la Société à cette date. Les actions privilégiées ont été présentées à titre de passif dans les états financiers.

Les actions privilégiées se négocient à la TSX sous le symbole « BK.PR.A ». Leur cours était de 10,67 \$ au 30 novembre 2019 (10,12 \$ au 30 novembre 2018). Les actions privilégiées peuvent être remises à tout moment aux fins de rachat aux prix de rachat déterminés, mais leur rachat a lieu seulement le dernier jour de chaque mois. Les porteurs d'actions qui remettent aux fins de rachat à la fois une action privilégiée et une action de catégorie A (ensemble, une « unité ») au cours du mois de juillet de chaque exercice seront en droit de recevoir un montant correspondant à la valeur liquidative par unité au dernier jour de ce mois. Le prix de rachat des actions privilégiées rachetées au cours de tout autre mois est établi en fonction d'une formule de rachat actualisée préétablie.

CANADIAN BANC CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2019 ET 2018

En vertu d'une convention de remise en circulation, la Société peut, sans y être tenue, exiger de l'agent de remise en circulation qu'il fasse de son mieux pour trouver des acheteurs pour les actions privilégiées ou les actions de catégorie A remises en vue de leur rachat.

Les actions privilégiées prennent rang avant les actions de catégories A et B pour le versement des dividendes. Les actions privilégiées prennent rang avant les actions de catégorie A à la dissolution de la Société.

Dans le cadre d'un placement secondaire effectué le 23 mai 2018, la Société a émis 2 915 000 actions privilégiées, à 10 \$ l'action, pour un produit brut de 29 150 000 \$.

Actions de catégorie A et actions de catégorie B

Nombre autorisé

Un nombre illimité d'actions de catégorie A

1 000 actions de catégorie B

<u>Opérations sur actions de catégorie A</u>	30 novembre 2019	30 novembre 2018
Ouverture de l'exercice	11 180 657	8 265 657
Émises au cours de l'exercice	-	2 915 000
Rachetées au cours de l'exercice	(88 375)	-
Clôture de l'exercice	11 092 282	11 180 657

Les actions de catégorie A ont été initialement émises au prix de 15 \$ l'action. Les porteurs d'actions de catégorie A reçoivent des distributions mensuelles en espèces à un taux cible annualisé de 10 % basé sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de catégorie A sur les trois derniers jours de bourse du mois précédent. Toutes les actions de catégorie A en circulation à la date de dissolution seront rachetées par la Société à cette date. Les actions de catégorie A se négocient à la TSX sous le symbole « BK ». Leur cours était de 10,59 \$ au 30 novembre 2019 (10,99 \$ au 30 novembre 2018). Les actions de catégorie A peuvent être remises à tout moment aux fins de rachat à un prix de rachat donné, mais leur rachat n'a lieu que le dernier jour de chaque mois. Les porteurs d'actions qui remettent aux fins de rachat à la fois une action de catégorie A et une action privilégiée (ensemble, une « unité ») au cours du mois de juillet de chaque exercice seront en droit de recevoir un montant correspondant à la valeur liquidative par unité au dernier jour de ce mois. Le prix de rachat des actions de catégorie A rachetées au cours de tout autre mois est établi en fonction d'une formule de rachat actualisée préétablie. En vertu d'une convention de remise en circulation, la Société peut, sans y être tenue, exiger de l'agent de remise en circulation qu'il fasse de son mieux pour trouver des acheteurs pour les actions privilégiées ou les actions de catégorie A remises en vue de leur rachat. Les gains ou les pertes réalisés au rachat d'actions, le cas échéant, sont comptabilisés comme gain (perte) au rachat dans l'état du résultat global.

Les actions privilégiées prennent rang avant les actions de catégorie A pour ce qui est du versement des dividendes. À la dissolution de la Société, les porteurs d'actions de catégorie A recevront un montant équivalant à la valeur liquidative par unité moins 10 \$ (valeur de rachat des actions privilégiées).

Dans le cadre d'un placement secondaire effectué le 23 mai 2018, la Société a émis 2 915 000 actions de catégorie A, à 13,35 \$ l'action, pour un produit brut de 38 915 250 \$. La rémunération des placeurs pour compte et les droits de dépôt relativement au placement secondaire se sont établis à 2 786 086 \$. Le produit net de l'émission d'actions de catégorie A dans le cadre de ce placement s'est élevé à 36 129 164 \$.

CANADIAN BANC CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2019 ET 2018

Les porteurs d'actions de catégorie B n'ont pas droit aux dividendes. Les actions de catégorie B sont rachetables au prix de 1,00 \$ l'action. Les porteurs d'actions de catégorie B ont droit à un vote par action. Le 15 juillet 2005, la Société a émis 1 000 actions de catégorie B en faveur de Canadian Banc Corp. Holding Trust pour une contrepartie en trésorerie de 1 000 \$.

7. Charges

La Société assume toutes les charges habituelles relatives à son exploitation et à son administration, y compris les droits de garde, la rémunération de l'agent des transferts, les frais juridiques et les honoraires d'audit.

Selon la convention d'administration, Quadravest a droit à des frais d'administration payables mensuellement à terme échu, à un taux annuel de 0,20 % de la valeur liquidative de la Société, calculée à chaque date d'évaluation mensuelle compte tenu des actions privilégiées en circulation, ainsi qu'à un montant correspondant aux frais de service payables aux courtiers à l'égard des actions de catégorie A, dont le taux est de 0,50 % de la valeur liquidative des actions de catégorie A par an. Aucuns frais de service ne sont payés pour un trimestre civil s'il n'y a pas versement de dividendes réguliers aux porteurs d'actions de catégorie A chaque mois de ce trimestre.

Selon la convention de gestion de portefeuille, Quadravest a droit à des frais de gestion de base payables à terme échu, à un taux annuel de 0,65 % de la valeur liquidative de la Société, calculée à chaque date d'évaluation mensuelle compte tenu des actions privilégiées en circulation. De plus, Quadravest a droit à des primes de rendement sous réserve de la réalisation de certains niveaux de rendement total préétablis.

Les frais de gestion totalisant 1 965 901 \$ (1 909 412 \$ au 30 novembre 2018) engagés au cours de l'exercice comprennent les frais d'administration et les frais de gestion de base. Au 30 novembre 2019, des frais de gestion et d'administration totalisant 166 478 \$ étaient dus au gestionnaire (165 316 \$ au 30 novembre 2018). Aucune prime de rendement n'a été versée en 2019 ou en 2018.

Les commissions de courtage payées par la Société pour les opérations portant sur ses titres en portefeuille ont totalisé 38 710 \$ pour l'exercice (57 361 \$ au 30 novembre 2018).

CANADIAN BANC CORP.**NOTES ANNEXES****POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2019 ET 2018**

8. Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A pour les exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018 est calculée comme suit :

	2019	2018
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	15 565 251	(9 831 537 \$)
Nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A en circulation	11 092 282	9 966 074
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A	1,40 \$	(0,99 \$)

9. Distributions

Les distributions par action se sont établies comme suit :

	30 novembre 2019	30 novembre 2018
Actions privilégiées	0,55 \$	0,50 \$
Actions de catégorie A	1,0592 \$	1,3010 \$

10. Gestion du capital

La Société considère que son capital se compose d'actions de catégorie A, d'actions de catégorie B et d'actions privilégiées.

Ses objectifs de gestion du capital sont les suivants :

- depuis le 1^{er} décembre 2018, les porteurs d'actions privilégiées ont droit à des dividendes mensuels privilégiés cumulatifs à taux variable, à un taux annuel correspondant au taux préférentiel canadien majoré de 1,5 %, sous réserve d'un minimum de 5 % et d'un maximum de 8 %, sur le prix de rachat de 10 \$ (auparavant, ils étaient en droit de recevoir des dividendes mensuels privilégiés cumulatifs à taux variable, en espèces, à un taux annuel correspondant au taux préférentiel canadien majoré de 0,75 %, sous réserve d'un minimum de 5,0 % et d'un maximum de 7 %, sur le prix de rachat de 10 \$);
- verser aux porteurs d'actions de catégorie A des distributions mensuelles en espèces à un taux cible annualisé de 10 % basé sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de catégorie A sur les trois derniers jours de bourse du mois précédent et leur rembourser le prix de rachat de 10 \$ à la dissolution de la Société.

Dans le cadre de la gestion de sa structure de capital, la Société peut modifier le montant des dividendes versés aux porteurs d'actions ou rembourser du capital à ces derniers.

11. Rapprochement entre la valeur liquidative par action de catégorie A et l'actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A

Aux 30 novembre 2019 et 2018, il n'y avait aucun écart entre la valeur liquidative par action de catégorie A utilisée aux fins de traitement des opérations et l'actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A, aux fins de la présentation de l'information financière.